

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017**

**(sous réserves d'approbation)**

**Présents :** Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUËTTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Excusés :** Xavier CHOVIN (procuration à B. BRUNET), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Isabelle VATANT), Lucette NURIT (procuration à E. DAVIN)

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul HENOCQ

Le maire introduit la séance en présentant au nom du conseil ses vœux de bon rétablissement à Jocelyne MANDAROUX et ses condoléances à Laurent TERRAIL pour le décès de sa mère. Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour pour le vote d'une subvention exceptionnelle. Le conseil l'accepte à l'unanimité.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Finances – Décision modificative du budget**

Le maire propose une décision modificative du budget :

- ✓ du fait de certains avancements non connus au moment du vote du budget qui entraînent un dépassement des frais de personnel
- ✓ du fait qu'un agent en disponibilité a fait valoir ses droits à l'indemnisation chômage en cours d'année. A ce sujet, le maire ajoute que la disponibilité pour convenance personnelle peut être refusée pour les nécessités du service. André KEMPF considère que c'est une possibilité offerte aux fonctionnaires qu'il faut préserver. Elodie GRASSOT demande si la commune est obligée de remplacer par des titulaires dans ces cas-là. Le maire explique que parfois il le faut bien.
- ✓ du fait qu'une opération d'électrification n'a pu être répercutée au pétitionnaire et doit donc être imputée sur un autre compte d'investissement. Laurent TERRAIL demande si la commune n'aurait pas pu négocier avec le pétitionnaire. Le maire explique que des discussions ont eu lieu et que le choix a été fait d'un transformateur propre à cette seule opération
- ✓ du fait que la préemption d'un terrain en vue d'une opération d'aménagement de logements locatifs sociaux et à destination de personnes âgées nécessite l'inscription de la somme correspondante au budget.

La décision modificative adoptée par le conseil municipal s'équilibre à 21 141 euros en fonctionnement et à 26 450 euros en investissement sans avoir à recourir au poste des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative.

### **3. Finances - Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le maire explique qu'aucune ligne de trésorerie n'avait été ouverte jusque-là. Toutefois afin de garantir le paiement de certaines dépenses dans l'attente de recettes, trois organismes bancaires ont été consultés en vue de l'ouverture d'une ligne. Le Crédit agricole a indiqué ne plus en faire. La Caisse d'épargne et la Banque postale étudient notre demande. Aussi le maire demande-t-il au

conseil municipal de lui déléguer la compétence afin de pouvoir ouvrir des lignes de trésorerie à hauteur de 200 000 euros.

Carole de JOUX demande si une date a été fixée pour obtenir une réponse des banques. Le maire indique qu'elle devrait intervenir incessamment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal délègue ladite compétence au maire.

#### **4. Finances – Tarifs du centre de loisirs**

Le maire informe le conseil que depuis la municipalisation du service de la Péri, en 2011, les tarifs sont restés inchangés à la fois pour la périscolaire et le centre de loisirs. Concernant les tarifs de la Péri, les parents s'étant engagés en début d'année pour l'année scolaire complète, il ne semble pas opportun de changer les tarifs en cours. Aussi cette hausse sera étudiée ultérieurement.

Le directeur du service Enfance/jeunesse a comparé les tarifs pratiqués dans des communes proches pour le centre de loisirs. Le maire présente les tarifs proposés :

QF	1-359	360-564	565-677	678-900	901-1150	1151-1500	1501 et +	Ext.
Tarifs proposés	12.30	13.50	14.70	15.80	17	18.30	19.50	+ 20%

André KEMPF demande des explications sur le tarif des usagers non-montmeyrannais. Le maire explique qu'il y a une majoration de 20% en fonction de la tranche de quotient familial. Claire LOROUE demande si le tarif est à la journée. Le maire répond que c'est le cas et que ce tarif comprend également le repas.

Elodie GRASOOT souhaite en savoir plus sur les tarifs pratiqués dans les communes alentours et quelle augmentation cela représente globalement. Le maire indique que cela fait une augmentation globale de 7 % environ et donne le détail des tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs proposés pour le centre de loisirs.

#### **5. Electrification – Convention avec le Service public des énergies dans la Drôme**

Le maire explique que sur demande de la commune, le SDED a étudié un projet de raccordement dans le cadre d'une construction. Il est prévu une participation communale de 2 554, 01 euros sur les 11 080, 27 euros de travaux. Cette somme pourra être répercutée sur le pétitionnaire. Laurent TERRAIL s'étonne du montant de ces travaux. Le maire indique que le raccordement prévu est long.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer conventions et dossiers afférents.

#### **6. Domaine – Autorisation de déposer une déclaration préalable pour les WC publics**

Le maire rappelle le projet de créer des WC publics aux abords du cimetière et énonce que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Isabelle VATANT souhaite connaître leur emplacement exact. Le maire précise qu'ils se situeront à gauche en sortant du cimetière côté

champ de foire. Annabelle DUPRET demande pour quelle raison le choix ne s'est pas porté sur des toilettes sèches. Le maire répond que cette décision a été prise au moment de la réflexion concernant le parking du champ de foire notamment pour des questions d'entretien et au regard du coût de réalisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

Alain TERAİL rejoint la séance à 21h20.

#### **7. Domaine – Autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme en vue du changement de destination du multi-accueil**

Le maire indique que le bâtiment de l'ancienne crèche étant désaffecté et mis à la vente, une autorisation d'urbanisme en vue du changement de sa destination pourrait être nécessaire. En effet, il s'agit aujourd'hui d'un bâtiment affecté à un usage de service et sa transformation en habitation nécessiterait une telle procédure.

Claire LOROUE demande l'état d'avancement de la vente. Le maire explique que dans un premier temps, une annonce avait été passée sur internet et qu'à présent des mandats de vente ont été signés avec une agence immobilière et un notaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à enclencher une telle procédure.

#### **8. Domaine – Autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme en vue de créer un mur de clôture au columbarium**

Le maire précise que pour mettre en place un mur de clôture entre le terrain du columbarium et les propriétés privées qui le bordent, la commune déposera une déclaration préalable de travaux.

Isabelle VATANT demande qui réalisera ce mur et quelle sera sa longueur. Le maire répond que ce mur en mitoyenneté d'environ 35 mètres sera construit en partenariat entre les services communaux et les propriétaires privés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à déposer une déclaration préalable.

#### **9. Domaine - Régularisation**

Le maire rappelle que pour permettre l'accès aux parcelles concernées par l'opération d'aménagement et de programmation prévue par le plan local d'urbanisme aux Sablons, la commune a passé une convention avec les propriétaires d'un terrain grevé par un emplacement réservé. Afin de finaliser l'acquisition du terrain par la commune, le conseil municipal autorise le maire à signer les actes afférents à l'unanimité.

#### **10. Valence Romans Agglo – Convention d'exploitation des voiries des zones d'activité**

Le maire indique que suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'agglomération a élargi sa compétence Economie. A ce titre les voiries, trottoirs et annexes des zones d'activités ont été transférés au patrimoine de l'agglomération. Il a été proposé que les zones en question restent en exploitation communale (fauchage, déneigement...) afin d'exercer la compétence au plus près des besoins. Une convention vise à organiser la prestation de service

offerte par la commune à Valence Romans Agglo à titre onéreux soit un forfait de 2673,57 euros par an.

Claire LOROUE souhaite savoir si cela concerne toutes les zones et quel sera le sort pour les nouvelles zones. Le maire répond qu'il n'y a que la zone de la Charlotte qui n'est pas comprise dans la mesure où il n'y a pas de voiries internes. Par ailleurs la compétence relevant à présent de l'agglomération, ce n'est plus à la commune de décider de l'ouverture de telle zone. Il est donc peu probable que de nouvelles zones y soient ouvertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

## **11. Rapport sur la qualité et les tarifs de l'eau**

Olivier ROCHAS présente le rapport sur la qualité et les tarifs de l'eau :

### **1 – PRESENTATION TECHNIQUE DU SERVICE**

#### **1-1 Présentation du Syndicat et de l'activité**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois (SIESV) approvisionne en eau potable ses douze communes adhérentes : Ambonil, Beaumont-les-Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile Sur Rhône, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches, Upie. Il procède également à l'alimentation de la commune de Portes-lès-Valence régie par une convention de vente en gros. Le Syndicat réalise les travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement des réseaux et assure la gestion et l'entretien des réseaux et des installations de production.

Le linéaire du réseau de canalisations du service représente environ 600 kms.

Le service est exploité en délégation de service public (DSP). Le contrat d'affermage liant le Syndicat avec VEOLIA EAU dont l'échéance était fixée au 5 mars 2016, a été renouvelé par le comité syndical du SIESV pour une nouvelle durée de 12 ans pour la période du 6 mars 2016 au 5 mars 2028. Le titulaire reste VEOLIA EAU.

Le délégataire assure pour sa part :

- la distribution : raccordements aux habitations et tous bâtiments, relève des compteurs de consommation, gestion et facturation des abonnés
- l'entretien : réparation des fuites sur les réseaux, le nettoyage des réservoirs
- la surveillance : de la production d'eau, des réservoirs, de la distribution et de la qualité.

Au 31/12/2016, la population desservie était de 20 414 habitants (20 412 en 2015, 20 202 en 2014, 19 947 en 2013 et 19 756 en 2012) représentant 8 870 abonnés au service (8 697 en 2015, 8 556 en 2014, 8 490 en 2013 et 8 430 en 2012). La commune de Montmeyran comptait 1 310 abonnés (1 282 en 2015, 1 262 en 2014, 1 256 en 2013 et 1 253 en 2012).

#### **1-2 Prélèvements**

Les prélèvements réalisés en 2016 représentaient un volume global de 2 716 269 m<sup>3</sup> (2 862 036 m<sup>3</sup> en 2015, 2 739 437 en 2014, 2 924 582 en 2013 et 2 845 404 en 2012) répartis de la façon suivante :

- sources de la Raye : 131 691 m<sup>3</sup> (260 388 m<sup>3</sup>, 312 454 en 2014, 316 733 en 2013 et 170 231 en 2012)
- forage des Tromparents (à Beaumont les Valence) : 1 929 560 m<sup>3</sup> (1 997 496 m<sup>3</sup> en 2015, 1 477 593 en 2014, 1 623 711 en 2013 et 1 272 722 en 2012)
- forage de Jupe (à Montoisson) : 386 523 m<sup>3</sup> (303 254 m<sup>3</sup> en 2015, 495 071 en 2014, 541 184 en 2013 et 686 301 en 2012)
- forage de Ladeveaux (à Montmeyran) : 252 172 m<sup>3</sup> (252 172 m<sup>3</sup> en 2015, 405 414 en 2014, 380 179 en 2013 et 663 204 en 2012)
- forage de Léoncel : 48 728 m<sup>3</sup> (48 726 m<sup>3</sup> en 2015, 48 905 en 2014, 62 775 en 2013 et 52 946 en 2012)

La production du forage des Tromparents considéré comme prélèvement de surface est désormais favorisée afin de préserver les forages profonds.

### 1-3 Traitement de l'eau

Le traitement est réalisé par chlore gazeux à l'exception du village de Léoncel qui se fait par ultraviolet.

### 2 – TARIFICATION DE L'EAU (Les données sont fournies par le Syndicat)

Le montant de la facture « type » s'établit à 204,95 € TTC pour 2017 (203,29 € en 2016, 200,78 en 2015, 203,03 en 2014 et 202,80 en 2013).

Le prix du m<sup>3</sup> s'établit à 1,70 € TTC (1,69 € en 2016, 1,69 € en 2015 et 1,69 € en 2014 et 1.69 € en 2013). Il n'intègre pas le coût de la taxe d'assainissement collectif.

### 3 – QUALITE DE L'EAU

Les analyses sont réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Analyse des paramètres microbiologiques (présence de bactéries) :

73 prélèvements ont été réalisés au cours de l'année 2016, aucun n'a été déclaré non conforme. Le taux de conformité s'établit à 100% (100 en 2015, 100 en 2014, 98,55 en 2013 et 100 en 2012).

Analyse des paramètres physico-chimique :

66 prélèvements ont été réalisés au cours de l'année 2016, aucun n'a été déclaré non conforme. Le taux de conformité s'établit à 100% (97,9 en 2015, 96,3 en 2014, 100 en 2013 et 98,11 en 2012).

Les résultats sont satisfaisants, mais il reste néanmoins nécessaire de rester vigilants car près de 71% des volumes introduits dans le réseau proviennent du puits des Tromparents qui est un prélèvement souterrain peu profond restant vulnérable aux pollutions.

Le captage des Tromparents est classé ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale) pour lequel le périmètre de protection et la lutte contre les pollutions diffuses de surface sur le périmètre du bassin versant sont renforcés.

### 4 – OPERATIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Au mois de Septembre 2013, le Syndicat s'est engagé dans cette démarche en établissant un partenariat avec l'ONG MEDAIR FRANCE.

Un projet humanitaire a été établi pour la période 2014 à 2016 financé par le Syndicat à hauteur de 7 000 € / an pendant 3 ans (les autres financeurs sont le CG 26 à hauteur de 4 500 € /an et l'Agence de l'Eau à hauteur de 92 000 € /an).

Le projet a pour but principal la création de 240 points d'eau dans le district de « Maroantsetra » à Madagascar permettant d'augmenter l'accès à l'eau potable, à un assainissement amélioré et à de meilleures connaissances et pratiques d'hygiène.

Nombre de bénéficiaires directs de l'opération : 40 500 habitants.

### 5 – PROBLEMATIQUE

Le Syndicat poursuit ses efforts en matière de lutte contre les fuites sur le réseau en procédant à des renouvellements des canalisations en PVC Collé.

Au cours des 6 dernières années, le Syndicat a renouvelé 36,2 kms de canalisations (2,4 en 2011, 7,3 en 2012, 6,4 en 2013, 7,5 en 2014 et 3,9 en 2015 et 8,7 en 2016).

Alain TERRAIL précise qu'une première tranche de travaux a eu lieu au Coteau en 2016 puis aux Brémondrières et aux Dorelons en 2017 pour la sortie des compteurs des propriétés privées. Claire LOROUE demande si c'est le Syndicat qui décide du changement des compteurs. Alain TERRAIL précise que c'est fait tous les dix ans et à la charge du délégataire. Il ajoute que les canalisations traversaient jusque-là des propriétés privées et que le Syndicat essaie actuellement de longer les voiries. Laurent TERRAIL précise qu'il y a 600 km de tuyaux et que le Syndicat en change 6 par an.

Le maire indique que la loi prévoyait en 2020 un transfert de compétence à l'agglomération mais au Congrès des maires, il a été précisé que le choix serait laissé aux territoires.

Laurent TERRAIL demande si les stockages sont suffisants en cas de pollution au Tromparent. Olivier ROCHAS répond positivement.

Claire LOROUE demande si cela ne concerne que l'eau potable. Le maire répond que l'eau agricole est gérée par un autre Syndicat.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

## **12. Vote d'une subvention exceptionnelle**

Le maire rappelle que lors du vote du budget, le conseil municipal avait prévu une subvention exceptionnelle pour participer à la réalisation d'un livre sur Montmeyran.

Dans cette perspective, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à Mémoire de la Drôme une subvention exceptionnelle de 3500 euros.

## **13. Compte-rendu des commissions et syndicats**

Le maire informe le conseil que suite à la présentation publique du projet d'urbanisation aux Vanets, une rencontre a été organisée avec les services du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Elodie GRASSOT ajoute que le projet d'opération d'aménagement et de programmation reste compatible avec le SCOT mais que cet organisme reste attentif au phasage prévu. Il reste encore à rencontrer l'agglomération, l'Etat et la chambre d'agriculture. Le maire précise qu'il conviendrait d'enclencher la procédure en début d'année.

## **14. Questions diverses**

### Rythmes scolaires

Annabelle DUPRET fait un point sur la réforme des rythmes scolaires. En particulier, elle souhaite savoir si la commune lance un sondage auprès des parents avant de prendre sa décision ou s'il est préférable de procéder inversement. Le maire explique que l'idée était de suivre une procédure parallèle à la mise en place des quatre jours et demi : sondage auprès des parents par leurs représentants ou la commune avant une réunion puis une décision de la commune.

Séverine GERVY précise que lors du dernier comité de pilotage il n'avait pas été fait mention d'un sondage mais seulement d'une concertation.

Le maire précise que l'Etat maintient le fonds de soutien pour l'année 2018 mais que sa pérennisation n'est pas garantie au-delà. Il ajoute que des communes proches comme La Baume Cornillane, Ourches, Montéléger, Beaumont-lès-Valence, Chabeuil sont déjà repassées à quatre jours. D'ailleurs concernant les deux premières, cela crée des situations étranges avec par exemple des familles qui ont un enfant scolarisé en petite ou moyenne section à Montmeyran au rythme de quatre jours et demi alors qu'ils ont aussi un enfant scolarisé à La Baume ou Ourches sur quatre jours. La rapidité à laquelle ces communes ont basculé pousse à réfléchir aussi en termes de bassin de vie et à l'impact que cela aura sur les associations.

Annabelle DUPRET souhaite que la commune aille plus loin dans ses questionnements. André KEMPF regrette qu'on ne fasse pas primer l'intérêt de l'enfant et insiste sur la forte satisfaction à l'égard des ateliers proposés aux enfants de l'élémentaire.

Annabelle DUPRET ajoute que les représentants de parents d'élèves de l'élémentaire souhaitent être associés au sondage. Certains avancent même l'idée de pallier au désengagement de l'Etat en payant 50 euros par an et par enfant le cas échéant.

Le maire considère que les familles ont leur mot à dire et qu'il n'est pas souhaitable de décider avant de les entendre. Elodie GRASSOT pense que les parents auraient aussi besoin d'un éclairage sur le coût de cette réforme à Montmeyran. André KEMPF estime que cette réforme a créé des inégalités. Séverine GERVY ajoute que c'est surtout la façon dont elle a été mise en place qui les a créées.

Annabelle DUPRET précise que les enseignants de l'élémentaire sont satisfaits des temps d'apprentissage supplémentaires et des ateliers proposés qui sont très suivis.

### Droit de préemption

Le maire informe le conseil qu'il a exercé au nom de la commune et conformément à la délégation qui lui en a été faite le droit de préemption sur la vente d'un terrain appartenant aux consorts Arragonès d'environ 1500 m<sup>2</sup> dans la zone Au des Sablons. Il rappelle que la commune a mandaté Drôme Aménagement Habitat pour le portage foncier en vue de créer des logements sociaux et à destination des personnes âgées, qu'une rencontre entre DAH et les consorts Aragonès s'était conclue par un accord de principe. En juillet 2017 ces derniers ont cédé une partie de leur terrain mais dans la mesure où elle n'était pas utile au projet, le droit de préemption n'avait pas été exercé. Ensuite une déclaration d'intention d'aliéner est arrivée en mairie pour la cession du reste de la parcelle. C'est dans ce cadre que la maire a exercé le droit de préemption ce qui explique la somme prévue dans la décision modificative adoptée précédemment et que DAH s'est engagée à rembourser.

DAH a par ailleurs lancé une procédure de déclaration d'utilité publique sur les autres terrains de la zone appartenant à la famille Julien-Hadad. Le préfet est saisi de cette demande. S'il la juge pertinente, une enquête publique sera lancée. Le maire précise que cette famille a écrit à chaque conseiller et distribue le courrier à celles et ceux qui ne l'avaient pas encore reçue.

### Autres questions

Olivier ROCHAS indique que dans le cadre de la baisse envisagée des subventions aux associations, la commission Finances et l'Equipe municipale des sports travaillent sur la possibilité de recourir à la mise en place de publicités au stade de la rivière. Isabelle VATANT précise que ce travail doit être lancé avant le vote des subventions.

Séverine GERVY annonce sa démission du conseil municipal expliquant qu'il s'agit d'un engagement trop lourd pour le concilier avec sa vie professionnelle et personnelle. Elle ajoute qu'elle a passé trois belles années avec de belles rencontres et souhaite aux autres conseillères et conseillers une bonne continuation. Le maire précise que la question s'était déjà posée il y a deux ans mais que Séverine GERVY avait accepté de continuer. Il la remercie de son investissement singulièrement auprès du conseil municipal enfant.

La séance est levée à 22h30.